



AVIS DE COURSE

Séries Développement

2022

La série développement se veut une série de régates d'introduction et d'amélioration à la course dont les parcours sont variés et un peu plus longs que la série régulière afin de laisser les nouveaux participants se familiariser à la régate.

La ligne de départ sera élargie pour permettre une distance entre les bateaux plus sécuritaires. Il y aura la possibilité d'être assisté par des coureurs plus expérimentés à la demande de chaque skipper. De plus, cette soirée sera suivie d'une rencontre après course, dans le but d'échanger et de partager les meilleurs moments, le tout accompagné de bouchées et de consommations apportées par les participants.

Le maintien d'une distance sécuritaire entre les bateaux et de la courtoisie seront très appréciés.

Règles :

Les régates seront régies par les « Instructions de courses en vigueur du CVDM », telles que modifiées par cet avis de course.

Éligibilité :

Tout voilier participant doit avoir un handicap PHRF de l'ARVSL valide et avoir rempli le formulaire « Inscription aux régates 2022 ». Si vous n'avez pas de handicap, communiquer avec l'handicapeur du Club (handicapeur@lecvdm.ca) qui pourra vous assigner un handicap.

Le formulaire d'inscription pour les régates du club doit être rempli; il se trouve dans la section « Régates » du site web du club. Aussi disponible dans le babillard du club, espace « régate »

Au moins un membre de l'équipage doit être membre du CVDM.

Calendrier des courses :

La série développement se déroulera les vendredis :

Série 1 : 3,10,17,24 juin et 1, 8 juillet

Série 2 : 15, 22, 29 juillet et 5,19,26 août

Soit un total possible de 12 courses, divisé en deux séries.

Heures de départ :

Signal d'attention est à **19h00**.

Aire de départ :

Les départs se feront dans l'anse de Vaudreuil.

Départ:

Aucun départ ne sera donné s'il n'y a pas **au moins deux (2) bateaux** sur la ligne de départ à l'heure du départ. Il y aura **qu'un seul départ**, toutes classes confondues.

La ligne de départ sera entre le mât du bateau comité affichant un pavillon RC à l'extrémité tribord et une bouée du club, situé à l'extrémité bâbord de la ligne.

Marques :

Les bouées du club et les aides à la navigation seront utilisées comme marques pour les parcours.

Parcours :

Une lettre indiquant l'un des parcours prédéterminés sera affichée sur le bateau comité avant la course. Voir l'annexe 1 , « Parcours série développement ».

Avis de course, instructions de courses et amendements :

L'avis de course, les instructions de course et les amendements seront affichés sur le tableau officiel

Classement:

Pour les fins du classement, le système à points maxima sera utilisé, avec un nombre de points égal au nombre de bateaux battus plus un et en tenant compte des modifications suivantes :

-pour les résultats DNC, DNS, DSQ, RAF, OCS, ZPG, le score sera 0. Pour DNF, le score sera égal au pointage du dernier bateau finissant moins 1.

Pour chacune des séries et pour la saison, les moins bons pointages seront retirés après chaque bloc de quatre (4) courses. Exemple : 3 sur 4, 6 sur 8 des meilleurs résultats seront comptabilisés.

Un seul classement sera établi, avec les handicaps PHRF pour chacune des deux séries et pour la saison. **Les régatiers participants ayant plusieurs années d'expérience seront exclus du classement de la série développement et seront classé séparément.**

Prix:

À la fin de la saison, des prix seront attribués aux concurrents terminant en 1^{re}, 2^e et 3^e places. Si trois barreurs sont éligibles, deux prix seront remis (1^{re} et 2^e). Si deux barreurs sont éligibles, un prix sera remis (1^{re}). Aucun prix ne sera remis s'il y a seulement un barreur éligible.

Pour être éligible à un prix, les barreurs doivent avoir participé à aux moins 40% des régates courues.

Le gagnant de la saison de la série développement recevra le trophée « Recrue de l'année »

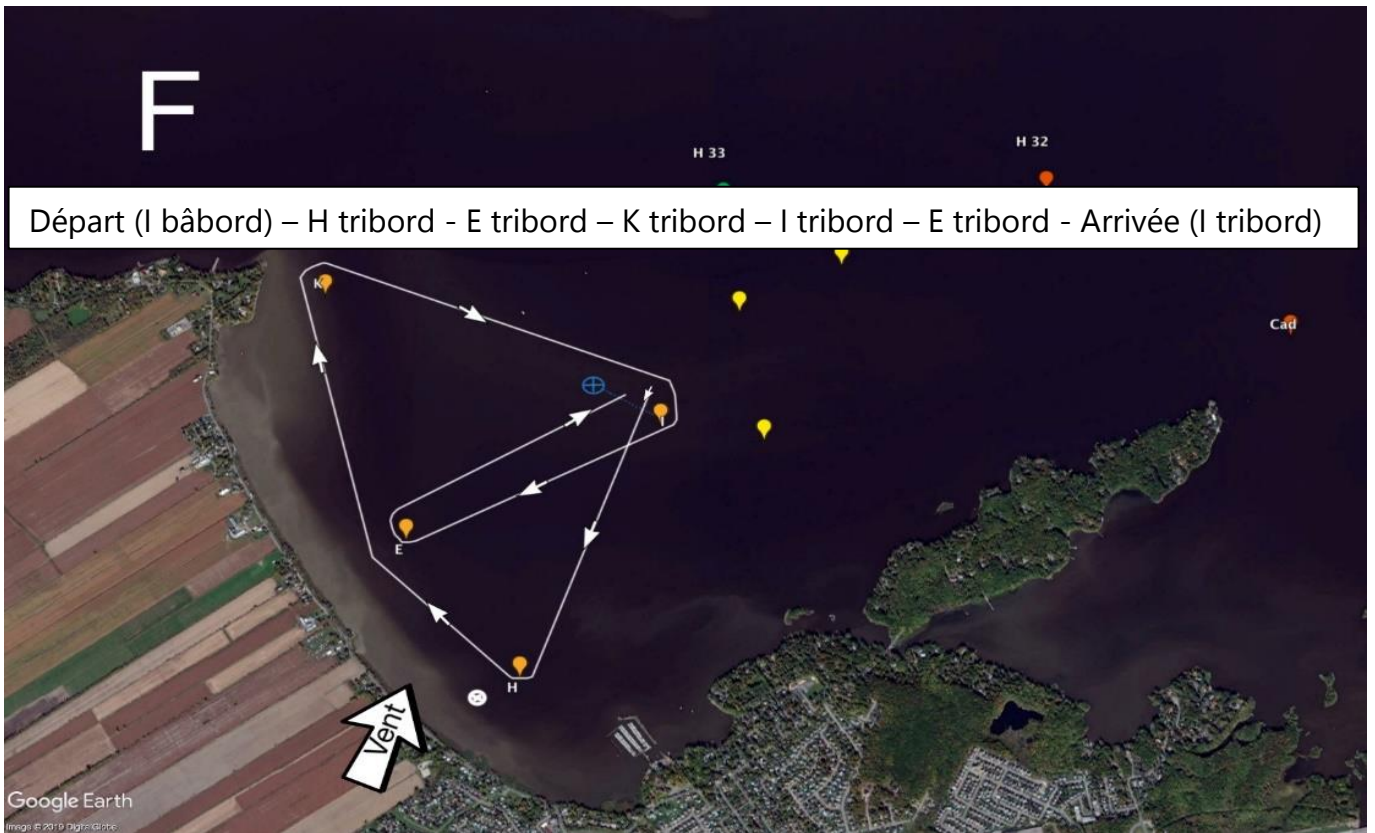
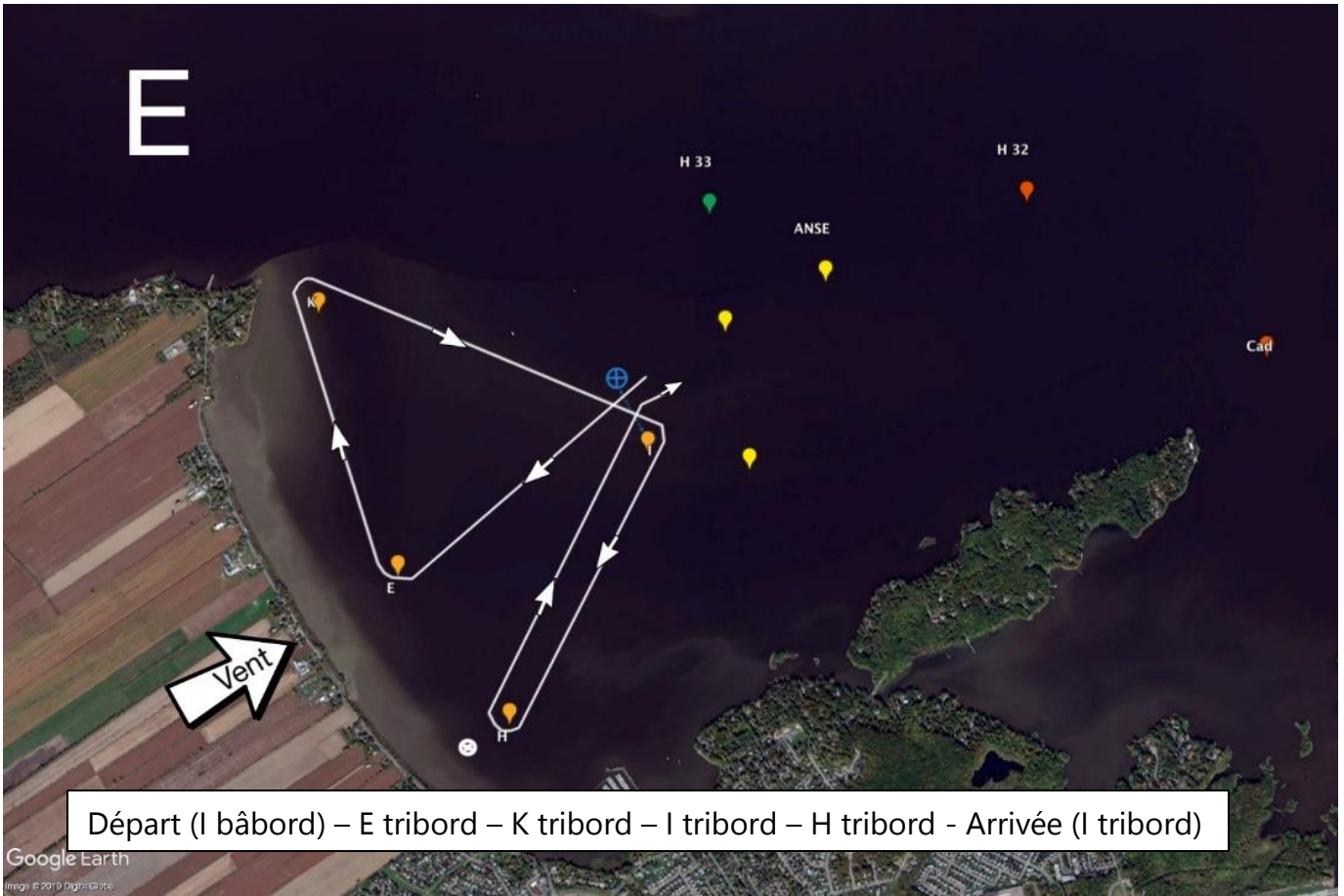
Assurance :

Les participants sont responsables de s'assurer adéquatement pour couvrir les dommages à un tiers durant l'événement. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

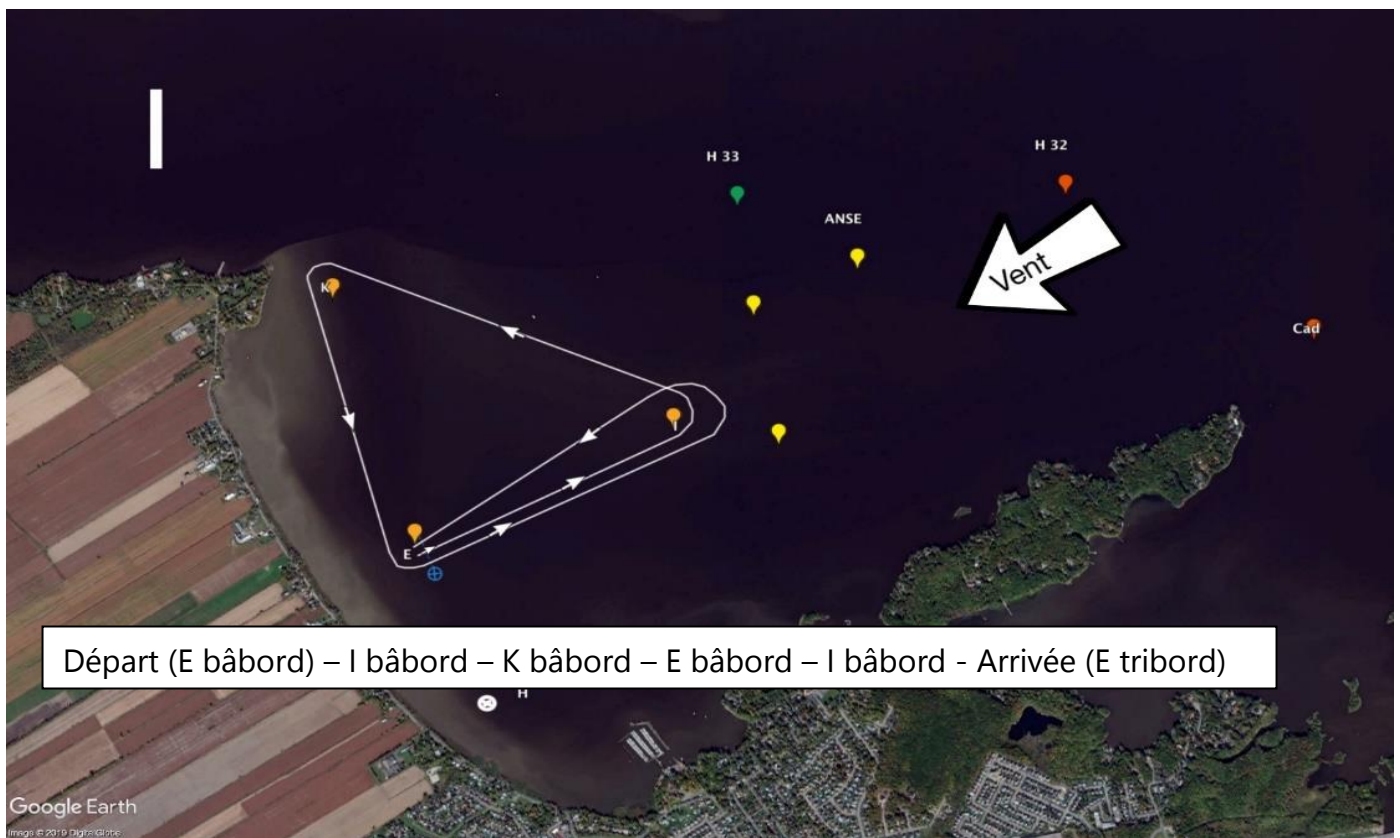
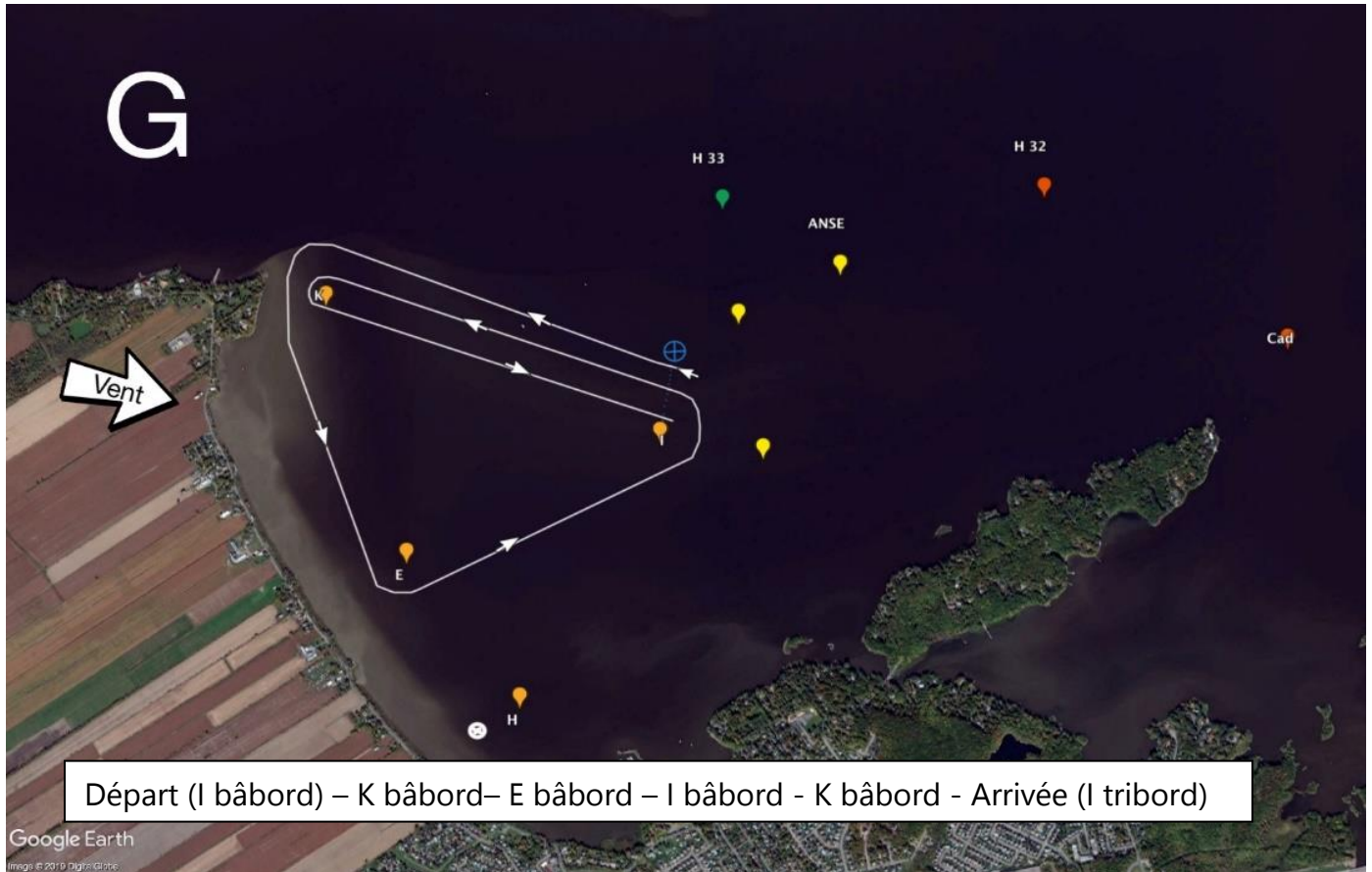
Décharge de responsabilité :

Les compétiteurs participent à la régate à leur propre risque. Voir règle 4 : Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ANNEXE 1 - Parcours série développement



ANNEXE 1 (suite) - Parcours série développement



ANNEXE 1 (suite) - Parcours série développement

